



MONITORING DE LA REINTEGRATION AU BURUNDI

**Un récit fondé sur des données probantes de
la vie des rapatriés au Burundi**

Janvier - Décembre 2023

SOMMAIRE

Le suivi de la protection vise à fournir des informations précises et actualisées sur la situation des rapatriés et leur processus de réintégration, au gouvernement du Burundi, aux acteurs humanitaires et de développement. Le programme utilise des données qualitatives et quantitatives et fondées sur des preuves pour éclairer les stratégies humanitaires, encourager le plaidoyer, guider la prise de décision, stimuler les initiatives visant à renforcer durablement le cadre de protection dans les zones de retour et d'accueil des rapatriés.

CONTENU

Contexte	2
Accès à la documentation	3
Accès à la justice	4
Violence basée sur le genre	5
Protection de l'enfance	6
Accès au logement, terre et propriété	7
Accès aux moyens de subsistance	8
Accès à l'éducation	9
Accès à la santé, eau, hygiène et assainissement	11
Cohabitation pacifique et assistance	12
Gouvernance et partenariat	14
Recommandations	15

CONTEXTE

Dans la continuité du monitoring effectués tout le long de l'année 2023, le présent rapport de suivi a pour but de mieux cerner la situation de protection, identifier les facteurs qui affectent la réintégration d'une part et les conditions socio-économiques des rapatriés burundais d'autre part, d'analyser l'efficacité des différentes prestations qui leur sont fournies en tenant compte des préférences, des priorités en matière de réintégration, et d'évaluer l'impact de l'aide à la réintégration sur leur vie après le retour.

Chiffres clés

234,047

personnes rapatriés de
2017 au 31 décembre
2023

26,486

personnes rapatriés
en 2023

2,845

ménages enquêtés de
janvier decembre
2023

Quelques chiffres illustrent l'ampleur de la tâche : 2,845 formulaires de monitoring collectés sur une période de 12 mois dans 09 provinces avec l'appui de 100 moniteurs communautaires, 5 points focaux ainsi que 100 référents de réintégration communautaire des rapatriés. Les résultats permettent d'analyser le travail des acteurs de l'aide au retour au Burundi et d'envisager de nouvelles pistes de réflexion et d'actions pour la réintégration.

Le premier rapport, qui s'étendait de janvier à juin 2023, analysait les résultats de la réintégration en passant en revue les données de suivi collectées au niveau des zones de retour. Le deuxième, qui couvre la période de juillet à septembre 2023, a fait le point sur les trois secteurs prioritaires des rapatriés qui sont (i) l'accès à la terre, au Logement et à la Propriété, (ii) les Moyens de subsistance et (iii) l'éducation qui sont des facteurs de relèvement dans les zones de retour.

Ce troisième et dernier rapport de suivi de la réintégration couvre la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2023. Il fournit les résultats obtenus et les conclusions des exercices de suivi menés par le HCR, CEJP et ses partenaires. Outre les mises à jour des activités de réintégration depuis le dernier rapport du troisième trimestre, celui-ci résume les défis et les réalisations globales de la réintégration au Burundi en ce qui concerne la protection, l'accès aux services, la gouvernance ainsi que la satisfaction des bénéficiaires. Pour mieux contextualiser et approfondir la compréhension des parcours et des expériences, le rapport s'appuie sur les tendances et les résultats identifiés afin de tirer les enseignements et éclairer les initiatives de réintégration et les bonnes pratiques dans le cadre de la programmation future.

ACCES A LA DOCUMENTATION

Selon les résultats du suivi de la protection, il a été constaté que 75 % des rapatriés mineurs possèdent des certificats de naissance, tandis que 74 % d'adultes sont en possession de carte nationale d'identité (CNI). Cette dynamique démontre l'engagement actif des rapatriés à se doter de la documentation nécessaire, non seulement pour des raisons administratives, mais également dans le but de bénéficier pleinement des opportunités offertes par les services sociaux de base. En particulier, l'accès à l'éducation et à l'assistance médicale gratuite pour les enfants sont des services essentiels pour lesquels la détention de documents d'identité est nécessaire.

Le gouvernement du Burundi a prolongé le délai d'enregistrement des naissances de 3 à 12 mois pour les nouveau-nés, suite au plaidoyer du HCR. Cette mesure exempte également les rapatriés de tous les frais liés à un enregistrement tardif. Cela allège la charge financière et administrative pour les familles rapatriées.

Des rapatriés manquent d'informations cruciales sur la reconstitution des actes de naissance et de mariage dans leur province d'origine. Cette méconnaissance les empêche d'accéder à des services essentiels. Des actions de sensibilisation et d'information sont en cours dans les centres de transit et les communautés pour pallier ce problème.

L'enregistrement des enfants nés hors mariage, souvent désignés comme "nés sous père inconnu", n'est pas réalisé de manière systématique par les contrôleurs provinciaux ce qui pose plusieurs défis. Ces enfants non-enregistrés peuvent rencontrer des difficultés pour obtenir des documents officiels tels que les certificats de naissance, nécessaires pour accéder à l'éducation et aux soins de santé. De plus, cette lacune peut avoir des implications juridiques et sociales, exposant ces enfants à un risque accru d'exploitation, d'abus et de marginalisation sociale en l'absence d'identité légale.

De nombreuses communes notamment à Giharo (Province de Rutana), Ruyigi, Kirundo, Cankuzo, Cibitoke sont confrontés à un manque d'équipements nécessaires (les registres de naissance) pour l'enregistrement à l'état-civil. Les conséquences de ce non-enregistrement peuvent entraîner l'impossibilité pour ces enfants d'accéder aux services sociaux de base tels que l'éducation et la santé. De plus, cela les expose à l'exploitation, aux abus, et accroît le risque de trafic d'enfants aux frontières.

Les recommandations émises visent à remédier aux défis liés à l'enregistrement des enfants rapatriés dans les zones de retour tels que :

- La fourniture urgente de registres de naissance aux centres d'état civil de certaines provinces.
- Dotation en ordinateurs, consommables et fournitures pour les communes. Meubles de bureau pour les centres d'état civil et formation du personnel.
- La construction de bureaux d'état-civil dans les zones de rapatriés pour réduire la distance parcourue par les citoyens pour obtenir des documents de naissance

La promotion de l'enregistrement et de l'émission de documents d'identité parmi la population rapatriée continue d'être un élément clé pour renforcer leur accès aux droits et services essentiels.

ACCES A LA JUSTICE

Au Burundi, l'accès à la justice constitue un enjeu majeur, et à ce titre, chaque commune dispose de structure judiciaire à savoir un tribunal de résidence et un conseil des notables. Les rapatriés n'ont pas rencontré en 2023 de difficultés pour accéder à la justice cependant la majorité des conflits concernait les litiges fonciers. ICCA a fourni une assistance judiciaire à 217 rapatriés et une assistance juridique à 702 rapatriés à travers des conseils, orientations, référencement. Les principaux défis qui entravent le bon traitement des dossiers de justice des rapatriés sont :

- Cout du transport/déplacement des témoins pour assister aux audiences ;
- Ingérence des autorités administratives dans les activités/ décisions judiciaires.
- Exigence de « *primes* » des témoins pour se rendre au tribunal ; « *certaines témoins exigent même une vache pour accepter d'être témoin dans un procès* » selon un avocat du partenaire en charge de l'assistance légal ... « *ce qui est une autre forme de corruption* ».
- Délivrance tardive de procès-verbaux par le conseil des notables en cas de recours.
- Longues procédures judiciaires que les bénéficiaires ne comprennent pas.

L'accès à la justice pour les rapatriés burundais est un défi majeur marqué par plusieurs obstacles :

1. Manque de moyens :

- Les rapatriés manquent souvent de ressources financières pour engager des frais juridiques.
- L'aide juridique gratuite est limitée et difficile à obtenir.

2. Ignorance des droits :

- Beaucoup de rapatriés ne connaissent pas leurs droits et les procédures judiciaires.
- L'information juridique n'est pas toujours accessible dans les langues locales.

3. Traumatisme et vulnérabilité :

- Les rapatriés ont souvent subi des traumatismes et sont psychologiquement fragilisés.
- Ils peuvent être victimes d'exploitation et d'abus, ce qui les rend encore plus vulnérables.

Le gouvernement burundais facilite l'accès à la justice des rapatriés via des centres d'assistance juridique, la formation de parajuristes et la simplification des procédures. Des efforts de justice transitionnelle sont également en cours. Cependant, l'accès aux services juridiques reste limité dans les zones rurales.

Malgré ces efforts, la situation d'accès à la justice pour les rapatriés burundais reste préoccupante. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour garantir à tous les rapatriés un accès facile aux services juridiques.

VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Au niveau des zones de retour, malgré l'accueil sans réserve du gouvernement burundais envers les rapatriés, le suivi de la protection révèle que de nombreux rapatriés rencontrent des défis lors du processus de réintégration. Parmi les 105 cas des incidents de protection identifiés lors de l'activité de suivi de la protection pour la population rapatriée, 57 concernent des femmes et des filles, dont 8 survivantes ont moins de 18 ans. Ces problèmes sont souvent liés au refus d'accès aux services, aux violations des droits de propriété et à la violence basée sur le genre, soulignant des préoccupations de protection critiques, en particulier pour les femmes, les filles et les survivants mineurs.

Les rapatriés rencontrent des obstacles pour obtenir un soutien opportun et adéquat des services publics, aggravés par le manque de personnel qualifié et de prestataires de services. De plus, certains services ne sont pas facilement accessibles pour les survivants qui font déjà face à un traumatisme. En 2023, seuls les organismes DPDFS communaux s'occupent de la sensibilisation et de la gestion des cas, avec des référencement vers d'autres entités au besoin. Étant donné que le DPDFS est situé uniquement au siège de la commune, la création de comités de VBG à travers le pays, la fourniture de formation et de ressources pour la décentralisation, pourrait faciliter le conseil familial et communautaire local. Dans ce scénario, le DPDFS superviserait, compilerait des rapports et gérerait les cas référés de manière facilement applicable.

Une mesure prise pour traiter les problèmes de violence basée sur le genre (VBG) est la collaboration entre le HCR et le FNUAP pour cartographier tous les prestataires de services et les centres de soins pour les survivants de la VBG. Cette initiative vise à créer une base de données complète et accessible des ressources, facilitant l'orientation des survivants et l'accès au soutien nécessaire.

Les activités recommandées consistent à promouvoir la sensibilisation au retour volontaire, à renforcer les services étatiques responsables de la gestion des cas et du soutien. Les partenaires de la réintégration pourraient contribuer à la disponibilité du budget, tandis que le DPDFS renforcerait les services communaux (DPDFS) et les comités de colline. Les recommandations dans ce domaine incluent le besoin de renforcer les capacités des structures sanitaires et de mettre à disposition des cartes d'assurance afin de faciliter l'accès des survivants aux services de santé.

Des comités de prévention de la VBG ont été créés dans diverses communes à travers le pays, avec une priorité donnée aux communes avec un grand nombre de rapatriés. 19 membres issus des forums de femmes, de jeunes, de leaders religieux, de la santé, de la justice et de la sécurité composent les comités de prévention de la VBG.

Formés à l'identification, la prévention et la gestion des cas de VBG, ces comités sensibilisent au niveau local, conseillent en cas de conflits familiaux et orientent les cas graves vers les autorités compétentes.

Des femmes participent aux formations et aux clubs d'autonomisation des jeunes pour renforcer la lutte contre la VBG.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les enfants rapatriés, comme tout autre enfant dans les zones de retour, ont besoin d'avoir accès aux services de base de qualité pour faciliter leur croissance et protection. L'éducation, la santé et la protection psychosociale font partie des services indispensables pour la réintégration des enfants rapatriés.

La protection de l'enfance des enfants rapatriés burundais est un présente défi majeur. Des efforts sont déployés par le gouvernement, les agences onusiennes et les ONG pour garantir leur sécurité et leur bien-être. L'accès à l'éducation, aux services de base et la lutte contre les abus et l'exploitation restent des priorités. 48% seulement des enfants rapatriés sont scolarisés, les privant d'un avenir meilleur. Cette situation les rend vulnérables au travail des enfants, aux mariages précoces et aux violences.

Chiffres clés



61% des personnes rapatriées en 2023 sont des mineures.

83% d'enfants viennent des pays ayant un système éducatif anglais

49%
d'enfants
rapatriés sont
masculin



51%
d'enfants
rapatriés sont
féminin

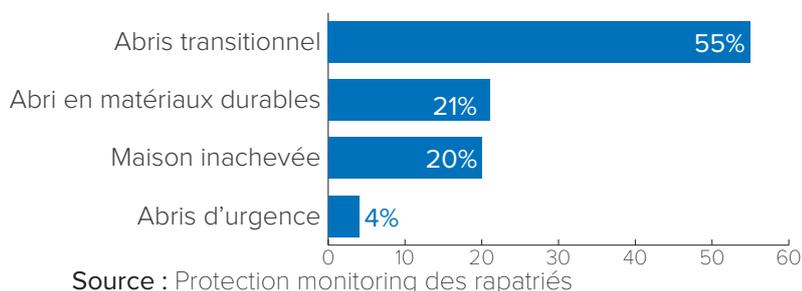
- **846** mineurs (enfants ou adolescents) à risque de protection ont été rapatriés cette année.
- **4,865** enfants non accompagnés ou séparés rapatriés en 2023.
- **94** enfants rapatriés en 2023 sont victimes de VBG.
- **865** enfants rapatriés vivent avec un handicap.
- **77** enfants rapatriés en 2023 vivent seuls avec les personnes âgées.

L'identification et la prise en charge des enfants non accompagnés et séparés ont été mises en œuvre de manière stratégique par le biais de familles d'accueil. : 218 enfants séparés (115 garçons et 103 filles), 34 Enfants à risque (15 filles et 19 Garçons) ont été identifiés et appuyés en kit scolaire (1 cartable 12 cahiers et 3 stylos), quelques vêtements distribués pour faciliter leur réintégration scolaire. A la fin de l'année 2023, 8 Enfants Non-Accompagnés ENA (4filles, 4 garçons) ont été identifiés, écoutés et réunifiés dans leurs familles adoptives. Etant donné que les ENA quelques fois doivent être placés dans des Familles d'Accueil Temporaire (FAT) en attendant la recherche familiale, 9 FAT, actifs, fonctionnels et formés sur la protection sont disponibles. Ces familles d'accueil ont été sélectionnées et soutenues pour fournir un encadrement approprié et un suivi attentif aux besoins spécifiques de ces enfants vulnérables.

ACCES AU LOGEMENT, TERRE ET PROPRIETE

Un accès sûr à un logement adéquat et à la terre constitue un facteur clé pour faciliter une réintégration durable dans les zones de retour. Le suivi et l'évaluation de la protection des rapatriés montrent que les besoins les plus fréquemment signalés sont les kits d'abris et les certificats fonciers. Au niveau de certaines communes telles que Kayogoro (Makamba), Busoni, Kirundo (Kirundo) certaines autorités collinaires interdisent l'installation de rapatriés dans leur zone voire leur réclament une « attestation de notoriété¹ ». Ces obstacles affectent la vie du ménage ainsi que la scolarité des enfants. Cependant les cas sont référés à l'administration communale pour qu'elle protège leurs droits car l'attestation de notoriété ne doit pas être exigée aux rapatriés.

Type abri occupé



Les principales réalisations durant la période du rapport :

- **Le guide national sur l'abri au Burundi validé** au cours de la retraite du secteur Abris/ANA organisée en décembre 2023 et qui permet aux partenaires de la réintégration d'harmoniser leurs critères, standards, programmes en matière d'assistance en abris.
- **Projet d'assistance en abris du HCR** : 1,569 maisons des rapatriés et des membres de la communauté locale construites parmi les 2,700 kits (24 tôles, 4 kg de clous, 22 perches, 1 porte et 2 fenêtres) distribués en 2023.
- **Assistance au loyer par l'OIM** : Renforcement de capacités des rapatriés et sensibilisation communautaire et 2,879 ménages appuyés pour l'assistance au loyer. 420 Chefs de ménage appuyés pour la certification foncière à Ruyigi, Kirundo, Cankuzo et Muyinga.
- **Pledge (engagement) de l'ONG ZOA au forum mondial sur les réfugiés** : à faciliter l'accès aux droits fonciers de 25,000 personnes déplacées (rapatriés et IDPs) grâce à son expertise en matière d'enregistrement foncier au Burundi.

En 2023, l'assistance en logement et abri a eu un impact positif significatif sur les rapatriés burundais. Les assistances ont aidé les rapatriés à trouver des logements sûrs et abordables, adaptés à leurs besoins et à leur situation familiale. Il a fourni également des informations et un accompagnement dans les démarches administratives liées à l'acquisition des documents fonciers.

Nonobstant, le nombre de rapatriés ayant bénéficié de l'assistance en logement et abri reste limité par rapport aux besoins. Le manque de ressources financières et de constitue un frein à l'expansion du programme. L'accès à un logement décent reste un défi majeur dans les zones de retour au Burundi.

¹ Responsables collinaires demandent au rapatrié qui achète une parcelle dans leur zone de fournir des recommandations administratives de sa zone d'origine avant de s'installer

² La répartition géographique des 1569 maisons est la suivante : Muyinga : 963 abris, Sud (Makamba et Rutana) : 418 ; Est (Ruyigi):149; Rugombo (Cibitoke): 39 maisons. La distribution de kits aux vulnérables et construction continuent en 2024.

ACCES AUX MOYENS DE SUBSTANCE

De retour au Burundi, les rapatriés luttent pour devenir économiquement autonomes, ils sont confrontés à des difficultés pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Les personnes interrogées se sentent incapables de générer un changement positif dans leur vie après leur retour. Beaucoup ont indiqué qu'ils avaient du mal à s'en sortir et à subvenir aux besoins de leur famille, et cela peut entraîner le recours à des stratégies d'adaptation néfastes.

Selon les données des enquêtes effectuées en 2023 sur l'utilisation de l'assistance au retour appelée communément « paquet retour », les rapatriés souhaitent pour 77% acheter une parcelle, 69% envisagent construire une maison, 71% pensent également à acheter des médicaments, 55% inscrire les enfants à l'école et 66% investir dans les activités génératrices de revenus (AGR). Il est donc important d'encourager les rapatriés à intégrer les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC).

Cependant une circulaire de la Banque de la République du Burundi (BRB) annonce que « les groupements Financiers Communautaires en exercice disposent d'une période de 06 mois à compter du 10 octobre 2023 pour s'enregistrer auprès de la BRB. Il est strictement interdit à toute personne physique ou morale d'exercer les activités bancaires sans en avoir l'autorisation. »

Les actions et assistances en faveur des rapatriés dans le domaine des moyens de subsistance ont été durant cette période :

- **Gouvernement du Burundi** : assistance aux rapatriés de 3.000 houes, 04 projets pilote d'élevage de lapins dans les centres de transit conformément à la directive du Ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique recommandant à tous les services qui relèvent de ses compétences jusqu'au 31 octobre 2023, la mise sur pied d'élevage de lapins.
- **FAO** : Distribution d'intrants agricoles (semences et fertilisants) par le système de coupons (foire aux semences à Kirundo et production des champignons comestibles à Busoni/ Bugabira et Vumbi (Kirundo) et Giteranyi (Muyinga) pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations et le renforcement des moyens d'existence et de la résilience aux chocs de janvier à août 2023.
- **HCR** : mise en place de douze coopératives de jeunes dans 8 communes, formation sur entrepreneuriat, plan d'affaire, l'épargne et crédit (VSLA).
- **FIDA** : l'inclusion des rapatriés dans le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural PRODER qui est exécuté dans 12 provinces du Burundi avec un financement de 89,399 Millions USD afin de promouvoir le développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux et le renforcement de la résilience des pauvres ruraux les plus vulnérables.
- **PAM et FAO** : Projet d'urgence de distribution de semences à 50.000 ménages agricoles affectés par l'insécurité alimentaire incluant les rapatriés qui sont rentrés en 2023.
- **HCR en collaboration avec RET, World Vision et Save the Children** : participation des rapatriés à 4 foires/ expositions en 2023.

ACCES A L'EDUCATION

Au Burundi, l'accès à l'éducation pour les enfants rapatriés constitue un défi majeur. Des efforts sont faits par le gouvernement et les organisations internationales pour améliorer la situation, mais beaucoup reste à faire. Manque d'infrastructures, pauvreté, l'adaptation au système éducatif burundais et traumatismes liés au déplacement entravent leur scolarisation. A ceci, s'ajoute également les incidents de protection commis à l'égard des enfants.

Parmi les 105 cas d'incidents de protection identifiés, 17 impliquaient des enfants. Une grande partie des cas de protection de l'enfance détectés grâce au suivi des incidents concerne des individus vulnérables ayant besoin d'assistance en matière d'éducation. Cependant, il convient de noter que ces cas ne sont pas nécessairement liés aux incidents de protection par définition mettant en lumière leur vulnérabilité quant à l'accès à des services vitaux, en particulier dans le domaine de l'éducation.

Le pourcentage élevé d'enfants non scolarisés s'explique par plusieurs raisons, notamment par le fait que certains parents n'ont pas les moyens nécessaires pour envoyer les enfants à l'école ce qui occasionne un lot de défis et dérives.

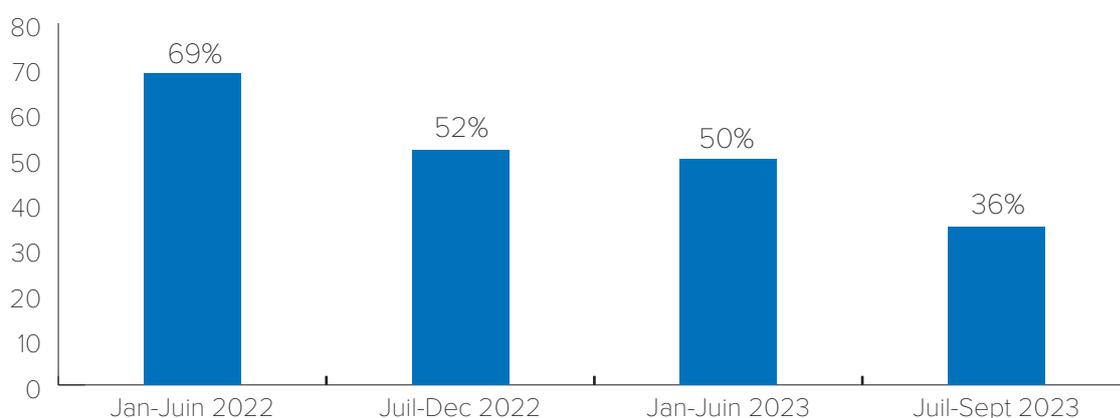
Il est crucial de noter que la politique gouvernementale ne discrimine pas les enfants rapatriés en matière d'accès à l'éducation. Cependant, des obstacles financiers entravent leur accès effectif à l'éducation. De plus, la disponibilité limitée des kits scolaires constitue un autre aspect du problème. Les rapatriés font face à des défis supplémentaires pour acquérir les fournitures scolaires de base indispensables, compromettant ainsi leur participation éducative et leur expérience d'apprentissage.

Dans la province de Rumonge, N.A une veuve rapatriée de la colline de Busebwa remercie l'ONG hollandaise « *Ejo Burundi* » qui appuie le fonctionnement de la cantine scolaire du « *Complexe lumière Delft* », une école technique. Elle souligne que « *...certaines filles qui ont abandonné l'école suite à la faim sont tombées enceintes par après...* » B.H, un autre rapatrié, indique que son « *... enfant avait abandonné l'école suite à la faim car il n'a pas encore eu accès à la terre* ». Il salue cette mesure salvatrice qui va permettre de maintenir les enfants issus des familles vulnérables et compte faire retourner son enfant à l'école.... Son plaidoyer à l'endroit du complexe éducatif est la réinsertion scolaire des jeunes filles tombées enceintes.

Il est également important de noter que la mise à niveau des programmes reste un obstacle, avec la situation où certains élèves rapatriés sont contraints de reprendre la même classe qu'ils fréquentaient dans le pays d'asile au lieu de progresser. De plus, le manque d'infrastructures scolaires et d'enseignants, entrave l'intégration durable des rapatriés dans le système éducatif national. La mise en place de la double vacation, surtout dans les zones fortement peuplées par les rapatriés (Cankuzo, Ruyigi, Musinga, Kirundo, Makamba, Rutana), est une mesure adoptée pour surmonter cette contrainte logistique. Bien que cela permette d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes, le besoin d'investissements accrus et de ressources dans le secteur éducatif subsiste pour répondre à la demande croissante liée à l'arrivée des rapatriés.

Cette démarche nécessite une collaboration étroite entre les autorités éducatives, les organismes humanitaires et la communauté internationale afin de créer un environnement d'apprentissage inclusif et adapté aux besoins des rapatriés. Sous la coordination d'un Comité Technique Mixte (CTM), l'élaboration d'une stratégie d'inclusion des rapatriés dans le système éducatif national est en cours. Elle vise un développement éducatif inclusif et accessible, le rehaussement du niveau du savoir et de la qualité de l'apprentissage en collaboration avec le HCR, le ministère de l'éducation, l'UNICEF, l'UNESCO et les partenaires clés du secteur.

Taux d'enfants rapatriés qui ne vont pas à l'école



Les acteurs de l'éducation ont assisté dans les domaines suivants :

- **Croix-Rouge du Burundi** : Assistance monétaire en cash (55,000 FBU/ individu) à 4.700 écoliers pour l'appui scolaire incluant des enfants rapatriés pour la rentrée 2023-2024.
- **HCR** : a érigé une dizaine de salles de classe à l'école fondamentale de Nyagisozi, Kirundo, et bloc de latrine construits à l'ECOFO Kubuyenge II, Gisuru (Ruyigi) favorisant la réintégration des enfants rapatriés et allégeant la surpopulation dans les classes.
- **PAM** : l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Gouvernement du Burundi mettent en œuvre le programme national d'alimentation scolaire dans 850 écoles fondamentales du Burundi incluant les élèves rapatriés. Un repas quotidien a été servi à 663.000 enfants, soit 24% des 2,8 millions d'enfants burundais d'âge scolaire. Le gouvernement du Burundi qui a contribué à hauteur de 4,4 millions de dollars pour l'année scolaire 2023/2024 et projette d'atteindre la couverture universelle à l'horizon 2032.
- **BAD** : octobre 2023, lancement officiel du Projet d'entrepreneuriat agro-pastoral et perfectionnement professionnel des jeunes et des femmes du Burundi (\$20 millions) destinés à 2.000 étudiants (30% de filles) pour des formations certifiantes ou diplômantes et 3.000 coopératives comptant 15.000 membres (50% de femmes). Le plaidoyer doit se faire pour l'inclusion des rapatriés dans ce vaste programme de reconversion professionnelle.

SANTE, EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

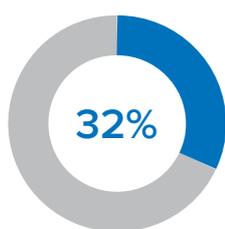
Le Burundi, avec une densité de 374 habitants par km², dont les rapatriés font partie, a l'une des populations les plus denses d'Afrique et du monde. Près de la moitié de la population (48%) a moins de 15 ans, et 62% a moins de 25 ans. Cela met en lumière l'importance de prêter attention aux besoins de la jeunesse, notamment en matière de la santé, d'eau, d'hygiène et d'assainissement (EHA). En 2023, le système de santé mais aussi d'eau, hygiène et assainissement du Burundi sont confrontés à de nombreux défis.

Pour relever ces défis, plusieurs initiatives ont été mises en place. Le Plan national de développement du Burundi (PND Burundi 2018-2027) vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, en particulier pour les jeunes et à améliorer le système de santé de manière générale.

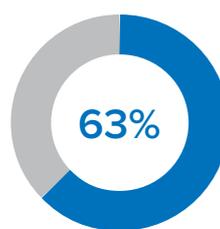
Santé

La grande majorité des rapatriés ne possèdent pas de carte d'assurance maladie et 93% parmi ceux qui n'ont pas invoquent le manque de moyens comme raison de ne pas en avoir. Cette catégorie n'a pas accès aux soins essentiellement faute d'argent. Il s'observe également au niveau des provinces de Ruyigi, Rutana, Kirundo etc... des ruptures répétitives de carte d'assurance maladie CAM dans les districts sanitaires, de ce fait, les rapatriés ayant des moyens financiers ne parviennent pas à s'en procurer facilement. Pourtant selon Médecins Sans Frontières, le meilleur système pour payer la consultation et faciliter l'accès aux soins de santé des populations est le « système de prépaiement via la Caisse d'Assurance Maladie ».

Au Burundi, les populations rurales en général vivent dans une précarité économique et le budget santé aggrave encore cette précarité. Le système de protection des indigents existe mais gagnerait à être renforcé compte tenu du nombre de personnes vulnérables au Burundi ou vivant en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi les rapatriés pourraient en bénéficier.



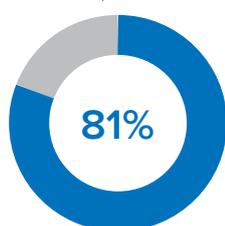
32% de menages rapatriés déclarent qu'ils possèdent des cartes d'assurance maladie.



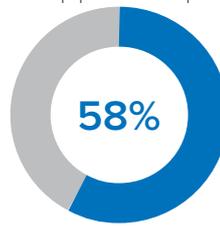
63% de menages rapatriés disent être satisfaits de la qualité de soins recue.

Eau, hygiène et assainissement (EHA)

La forte majorité des rapatriés déclarent avoir accès à l'eau en quantité suffisante. Cependant une assistance pour l'accès à l'eau potable, à l'eau de cuisson et le renforcement des capacités sur l'hygiène, ainsi que l'assainissement d'urgence en cas de catastrophes naturelles et d'épidémies est nécessaire pour les populations rapatriées et locales. Plusieurs sources aménagées ne sont pas fonctionnelles dans certaines communes de Gisuru à Ruyigi et Gisagara de Mishiha en province de Cankuzo, Kirundo. Les autorités communales demandent un appui aux partenaires.



81% des rapatriés disposent des sources d'approvisionnement d'eau dans leurs communes



58% de ménages rapatriés ont des latrines dans la parcelle, mais les pratiques d'hygiène restent à renforcer

COHABITATION PACIFIQUE ET ASSISTANCES

Cohabitation pacifique

Le retour des rapatriés au Burundi est un processus complexe. Pour une cohabitation et une réintégration durable, des mesures de réinsertion sociale et économique (éducation, santé, logement, emploi) sont nécessaires. Le dialogue et la compréhension mutuelle entre rapatriés et communautés locales sont essentiels pour prévenir les tensions et les conflits.

Les populations rapatriées s'intègrent de manière progressive dans les zones de retour, et des projets spécifiques comme le projet de boulangerie et de ferronnerie à Nyanza lac ciblant à la fois les rapatriés et les communautés d'accueil sont mis en œuvre. L'objectif de ces initiatives est de favoriser la cohabitation pacifique au sein des communes, en encourageant l'intégration sociale et économique des rapatriés tout en renforçant les liens avec les communautés hôtes. Ces programmes contribuent ainsi à créer un environnement propice à l'harmonie et à la stabilité, promouvant ainsi la reconstruction et le développement durable des zones de retour.

Cependant, des rapatriés ont fait part de leurs préoccupations concernant la stigmatisation et les restrictions de leurs libertés. La situation est particulièrement préoccupante à Kayogoro (Makamba).

En définitive, une intervention coordonnée des autorités hiérarchiques est essentielle pour garantir que les rapatriés ne soient pas victimes de pratiques discriminatoires, mais plutôt soutenus dans leur processus de réintégration au sein de la société locale.

Certains responsables semblent assimiler le fait d'avoir quitté le pays en raison des différentes crises qu'a connu le pays à une faute méritant correction, particulièrement en ce qui concerne l'appropriation de biens.

La stigmatisation dont font l'objet les rapatriés doit être abordée par des programmes de sensibilisation visant à changer les attitudes discriminatoires. L'assimilation sus-évoquée doit être corrigée par une communication claire sur les droits légitimes des rapatriés et les obligations des autorités locales envers eux. Une action immédiate des autorités supérieures est recommandée pour sensibiliser et corriger les comportements discriminatoires des responsables locaux. L'accent est mis sur l'importance de garantir à chaque individu, rapatrié ou non, un accès équitable aux services et une jouissance de ses droits.

Assistance aux rapatriés

Dans l'ensemble, 28 % des rapatriés ont été satisfaits de leur niveau de réintégration (sur 2845 chefs de ménages enquêtés) selon les résultats du monitoring effectué au dernier trimestre 2023.

Objectif spécifique	Indicateurs	Cible	Résultat
Améliorer le niveau de réintégration atteint par les rapatriés depuis leur retour	Pourcentage de rapatriés qui se déclarent satisfaits de l'assistance reçue au niveau des zones de retour	2845 chefs ménages/ 14225 rapatriés	28%

Comme l'ont souligné les précédents rapports, la réintégration durable dépend largement de l'environnement et des conditions dans les zones de retour. Conscients des défis auxquels les communautés sont confrontées, tels que les ressources, services et infrastructures de base limités, le gouvernement du Burundi et les partenaires mettent en place des activités de réintégration au niveau individuel, communautaire et structurel.

L'assistance individuelle en 2023 aux vulnérables dans les secteurs du logement, des terres et propriétés, de la réintégration scolaire, la documentation, la santé, des moyens de subsistance est fournie et détaillée dans les paragraphes correspondant à ces secteurs évoqués. Des appuis sont en faveur des survivant(e)s de violence basée sur le genre (200 cas environ), 218 enfants séparés, 34 enfants à risque, 8 enfants non accompagnés, 718 personnes à besoins spécifiques sont effectuées à travers des bureaux d'écoute et le référencement aux structures de prise en charge dont le principal est La Direction du Développement Familial et social (ex. CDFC).

Au niveau communautaire :

- 23 comités de prévention des VBG sont appuyés dans les principales zones de retour en 2023.
- Sensibilisation pour l'accès aux services sociaux de base par la DGRRR et les partenaires de la réintégration.
- Construction d'infrastructures communautaires (salles de classe),
- Renforcement des groupements associatifs : financement et/ou partenariat avec l'Association des Femmes Rapatriés du Burundi (AFRABU/ IRC, AFRABU/PNUD), Association des Jeunes Rapatriés du Burundi AJRB/ HCR, création de plus de 50 coopératives des rapatriés (1500 individus incluant la communauté locale).

Ces activités permettent d'aborder à la fois les besoins des rapatriés et des populations locales et aussi d'améliorer la cohésion sociale entre les rapatriés et les membres de la communauté. En fait, 89% des rapatriés (rentrés entre 2020 et décembre 2023) ont déclaré avoir de « **bonnes relations avec les autres membres de la communauté et les autorités depuis leur retour dans la localité** ».

GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

Coordination

Les initiatives des partenaires de la réintégration ont permis de renforcer diverses structures de coordination et de gouvernance sur la protection et l'accès aux services dans les zones de retour, allant des comités de pilotage de projet aux comités de soutien à la réintégration des rapatriés. A travers ces différentes structures, la réintégration rassemble le gouvernement du Burundi, la société civile, le secteur privé, les ONG et d'autres organisations internationales de développement, tant au niveau central que local.

En 2023, au moins 09 réunions des groupes techniques de travail ont eu lieu tant au niveau national que provincial incluant la zone nord (Kirundo, Ngozi, Muyinga), la zone Est (Ruyigi et Cankuzo) et la zone Sud (Makamba, Rutana).

Deux réunions de la Commission Tripartite ont eu lieu à Gitega (Burundi) en mai 2023 et Dar es Salam (Tanzanie) au mois de novembre 2023 rassemblant les acteurs clés gouvernementaux, ONGs internationales et locales et les donateurs dont l'issue a été la transition du retour facilité vers la promotion du rapatriement.

Enfin le dernier évènement phare relatif à la réintégration a été le deuxième forum mondial pour les réfugiés (GRF) en décembre 2023 à Genève (Suisse) auquel le Gouvernement du Burundi a pris part, avec la participation du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire et sa délégation. Quinze engagements ont été mobilisés au profit du Burundi de la part des Nations Unies, des entités régionales, du secteur privé, de la société civile et représentant des promesses de soutien qui sont au cœur du programme de protection et de solutions au Burundi dans le cadre de la réintégration.

Partenariat et référencement

Les partenaires de la réintégration ont continué à développer des partenariats pour l'inclusion des rapatriés dans les programmes de développement mis en œuvre au Burundi. Par exemple, suite à une réunion entre le HCR et FIDA en novembre 2023, vingt (20) associations de rapatriés soit 600 individus ont été référés au programme PRODER pour que les rapatriés ayant déjà reçu une aide pour créer des Activités Génératrices de Revenus puissent renforcer leur activité grâce au soutien du PRODER.

De nouveaux partenariats pour l'inclusion des rapatriés ont également été discutés avec ENABEL, la Banque Africaine de Développement (BAD), le Comité National Olympique (CNO), l'Union Européenne à travers l'initiative conjointe UE-HCR qui soutient les projets de réintégration dans les pays d'asile et au Burundi.

RECOMMANDATIONS

Domaine	Recommandations
Appropriation locale	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le rôle des autorités locales et des mécanismes locaux dans le référencement des programmes de réintégration • Consolider les capacités/ ressources des autorités locales dans les principales zones de retour
Réintégration à base communautaire (RBC)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les synergies par une collaboration continue entre les partenaires qui mettent en œuvre des projets communautaires afin de prévenir les chevauchements et d'optimiser les ressources. • Impliquer les autorités administratives dans la supervision des projets afin d'en assurer la durabilité. • Accroître la sensibilisation à la RBC par le biais d'associations de sensibilisation à travers les organisations de rapatriés et les communautés.
Assistance individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts visant à réduire le temps nécessaire à la réintégration économique. • Fournir des informations sur les activités filières économiques porteuses au Burundi, en tenant compte du contexte et des besoins du rapatrié. • Intégrer l'aide en espèces dans la stratégie générale d'autonomisation des rapatriés, en tant qu'élément de leur plan global de réintégration. Etudier plus avant les partenariats avec des agences pour le développement des compétences et impliquer davantage le secteur privé.
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la collecte d'informations sur les possibilités de référencement et formaliser les partenariats informels. • Promouvoir le partenariat en matière de soutien psychosocial aux rapatriés. • Renforcer les mécanismes nationaux d'orientation pour une coordination efficace des programmes de réintégration des autorités nationales et d'autres partenaires. • Dans le cadre de la promotion du retour et la mise en œuvre des projets de réintégration, renforcer les synergies entre les donateurs, les partenaires de la réintégration et les autorités locales/ traditionnelles en termes de partage d'informations sur les rapatriés. • Sensibiliser les banques et les institutions financières pour faciliter l'inclusion financière des rapatriés
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à fournir une combinaison d'aides en espèces et en nature, y compris des formations. • Renforcer les capacités (ressources humaines matérielles et techniques) des services sociaux de base pour assurer l'absorption des rapatriés et stabiliser leur réintégration. • Mettre en œuvre une stratégie plus proactive de résolution des conflits fonciers, etc. le suivi de la réintégration en cas de retour massif. • Travailler plus étroitement avec les acteurs gouvernementaux et les communautés pour leur appropriation afin d'améliorer la durabilité des programmes de réintégration.

MONITORING DE LA REINTEGRATION AU BURUNDI

**Un récit fondé sur des données probantes de
la vie des rapatriés au Burundi**

Janvier- décembre 2023

CONTACTEZ NOUS :

Ndeye Penda Ndiaye, Administratrice chargée de Réintégration, ndiayen@unhcr.org

Khadidja Aboulnasr, Administrateur chargé de Protection, aboulnas@unhcr.org

Félix Ndama wa Ndama, Administrateur chargé de la Gestion de l'Information, ndamawan@unhcr.org



UNHCR BURUNDI

bdibuprtmonitor@unhcr.org

78, Avenue Du Large, Kinindo

Bujumbura, Burundi

www.unhcr.org